

STRUCTURE FEDERATIVE
« OBSERVATOIRE DES SOCIETES DE L'OCEAN INDIEN »

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
COMPTE -RENDU

Date : Mercredi 23 Mars 2011 – Salle des Conseils de la FLSH – 14h00

Participants :

- Michel WATIN pour l'unité de recherche « Langues, Textes et Communications »
- Yvan COMBEAU pour la sous unité de recherche « CRESOI » (Océan Indien : Espaces et Sociétés)
- Jean Michel JAUZE pour la sous unité de recherche « CREGUR » (Océan Indien : Espaces et Sociétés) – jusqu'à 17h15
- Jacques TUAL pour la sous unité de recherche « CRLHOI » (Contacts de Cultures, de Littératures et de Civilisations)
- Claude FERAL pour la sous unité de recherche « ORACLE » (Contacts de Cultures, de Littératures et de Civilisations)
- Pascal DURET pour le DIMPS – jusqu'à 17h15
- Dominique LEPELLEY pour le CEMOI
- Grégory KALFLECHE pour le CRJ
- Dominique STRASBERG, VPCS

- Valère LEE CHING KEN, Délégué aux Structures Fédératives de Recherche (assiste sans voix délibérative)

Le Comité de pilotage se réunit sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte rendu du comité de pilotage du 07/12/2010
2. Examen et adoption des statuts de la structure fédérative
3. Examen des appels à contributions 2011
4. Point sur le comité scientifique de la structure fédérative
5. Questions diverses

La réunion débute à 14h00.

1. Approbation du compte rendu du comité de pilotage du 07/12/2010

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2. Examen et adoption des statuts de la structure fédérative

Le délégué aux structures fédératives de recherche rappelle que les statuts ont été modifiés suite aux remarques du Comité de Pilotage du 7 décembre dernier. Le délégué aux structures fédératives

rappelle l'unique point soumis à la délibération du Comité de Pilotage : l'article 5.1 et les modalités d'élections du Directeur entre deux contrats quadriennaux.

Grégory KALFLECHE souhaite revenir auparavant sur l'article 4.1, et la composition des membres du Comité de Pilotage avec voix délibérative. Il estime qu'il y a une mauvaise répartition entre le poids de la Faculté de Lettres et Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté de Droit et d'Economie (FDE). Pour lui, si les sous équipes des unités de recherche EA 12 et EA 4078 sont représentés, il est légitime que les 4 sous équipes issus de la restructuration récente du CRJ le soient aussi. Le déséquilibre actuel (5 FLSH – 1FSHE – 2FDE) est de nature à induire des conflits.

Jacques TUAL rappelle que les sous équipes CRLHOI, ORACLE, CREGUR, CRESOI ont été expertisées par l'AERES au contraire des 4 sous équipes du CRJ qui viennent d'être créées. Il regrette également que cette requête n'intervienne que maintenant.

Grégory KALFLECHE indique qu'il avait informé le Comité de Pilotage de cette restructuration depuis longtemps. De plus, il indique que c'est l'AERES qui a souhaité cette restructuration au sein du CRJ. Par ailleurs, il souhaiterait une répartition calquée sur le mode de l'Ecole Doctorale Lettres et Sciences Humaines / Droit, Economie, Gestion / Sciences Politiques pour éviter les conflits.

Michel WATIN indique que cette composition du Comité de Pilotage a été présentée aux experts de l'AERES lors de l'évaluation des dossiers. La liste a donc été arrêtée depuis longtemps, et il trouve regrettable que cette demande n'intervienne que maintenant.

Grégory KALFLECHE propose alors que l'on ne retienne que les unités de recherche et non plus les sous équipes. Selon lui, la configuration actuelle ne permet pas de prises de décisions équitables, notamment en cas de conflit. Il n'est pas réticent à travailler au sein de l'OSOI comme le sous entendent les directeurs des unités de recherche de la FLSH mais souhaite que la présence des 4 sous équipes du CRJ soit discutée.

Dominique LEPELLEY estime qu'en effet, il y a une dissymétrie par rapport à la représentation d'une unité de recherche par 2 personnes. Il indique également que la restructuration du CRJ avait déjà été annoncée.

Grégory KALFLECHE réitère sa volonté de travailler au sein de l'OSOI avec tous les partenaires. Il avance 3 solutions afin de faire évoluer ce comité de pilotage :

- Représentativité équitable entre les grands secteurs Droit, Economie, Gestion et Lettres, Sciences Humaines, comme pour l'Ecole Doctorale
- Représentativité uniquement au niveau des EA
- Représentativité au niveau de tous les sous équipes de recherche.

Pascal DURET indique que pour lui, si le CRJ regroupe beaucoup de chercheurs, une représentation des sous équipes n'est pas aberrante.

Michel WATIN constate que la vision de Grégory KALFLECHE, à savoir opposer le bloc DEG au LSH n'est aucunement dans l'esprit de la structure fédérative. Il évoque une mise aux voix de cet article par le Comité de Pilotage.

Grégory KALFLECHE rebondit sur l'idée en suggérant un suffrage en ayant comme pondération le nombre de publications.

Jean Michel JAUZE reprend l'argument du directeur du CRJ en ce qui concerne l'absence de conflits avec une répartition 50/50 des voix entre les deux UFR. Pour lui, les deux Facultés ne sont pas prêtes à collaborer, estimant que prévoir des conflits est synonyme d'absence de confiance.

Par ailleurs, il indique que le modèle arrêté au sein de l'Ecole Doctorale n'est pas équitable de son point de vue, a contrario de ce qu'avance Grégory KALFLECHE (La FDE dispose de 4 voix, la FLSH 3 et la FSHE 1). Cependant, les statuts ont été votés. Ainsi, il ne comprend pas pourquoi une inégalité au sein de l'Ecole Doctorale convient aux directeurs des centres de recherche de la FDE et alors que dans la structure fédérative cela pose problème.

Pascal DURET s'interroge sur la suite à donner à l'OSOI, s'il n'y a pas de compromis. Pour lui, s'il y a départ, la structure fédérative continue néanmoins.

Jacques TUAL et Michel WATIN demandent si la situation est bloquante pour le reste des délibérations. Le comité de Pilotage contesté est-il légitime ?

Grégory KALFLECHE indique que seul Michel WATIN est légitime en tant qu'administrateur provisoire de la structure fédérative.

Après des échanges vifs, l'avis du Vice-président du Conseil Scientifique est demandé.

En attendant son arrivée, le Comité de Pilotage décide de se prononcer sur l'article 5.1 des statuts.

Le Comité doit s'exprimer sur deux propositions :

Proposition 1 :

Le Directeur de la fédération est élu par les Parties pour la durée du contrat en cours, signé par l'Université de La Réunion et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de La Recherche.

Un an avant le terme du contrat en cours, le directeur de la structure saisit le comité de pilotage afin de préparer le contrat suivant, et l'élection du futur directeur.

Proposition 2 :

Le Directeur de la fédération est élu par les Parties. La durée de son mandat court jusqu'à l'année précédant le terme du contrat, en cours, signé par l'Université de La Réunion et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de La Recherche.

Cette durée permet au directeur nouvellement élu de préparer le futur contrat.

La proposition 2 est retenue par 5 voix pour et 2 abstentions.

Le Vice-président du Conseil Scientifique arrive en séance à 15h00. Chaque partie expose son point de vue, et demande l'arbitrage de Dominique STRASBERG.

Celui-ci rappelle qu'une structure fédérative est tout sauf une addition de laboratoire. L'OSOI doit réunir la totalité des gens travaillant sur la même thématique. L'objectif pour lui étant la mise en place d'un Observatoire des Sociétés en fin de contrat. Il attend des membres de la structure fédérative de l'animation scientifique, et ne souhaite pas que soient reportés au sein de cette instance les débats qui ont lieu au sein du Conseil Scientifique de l'établissement. Ce qui lui importe, ce sera l'évaluation de l'AERES, et donc de la production scientifique.

Il entend l'argument des juristes en ce qui concerne la représentativité des sous équipes. La position de l'Etablissement est une représentation au niveau des unités de recherche.

S'il félicite le Comité de Pilotage pour avoir su mobiliser les équipes de recherche sur des projets pluridisciplinaires (cf. les réponses à l'appel à contribution), il regrette néanmoins que les discussions achoppent sur des points, qu'il juge mineurs.

Des échanges entre les deux parties s'en suivent, sans aboutir à un consensus.

Jacques TUAL quitte la séance à 15h45.

En ce qui concerne les appels à projets, Michel WATIN regrette qu'on ne puisse les aborder, compte tenu du climat tendu qui ont entouré les échanges. Il indique y a voir passé du temps pour pouvoir présenter les différents dossiers, et qu'il était ravi du travail qui avait été fait par les chercheurs. Néanmoins, le début de séance ne permet pas au Comité de Pilotage de délibérer de manière sereine.

Yvan COMBEAU insiste pour avoir une présentation des réponses et des remarques, afin de démontrer que la structure fédérative n'est pas uniquement « aux mains » de la FLSH, contrairement à ce qu'affirmait Grégory KALFLECHE.

Celui-ci rappelle que travailler avec ses collègues de Lettres et Sciences Humaines ne constitue aucunement un problème, et qu'il était même pro-OSOI au sein de son équipe. Il souhaite simplement que le Comité de Pilotage soit équitable, et qu'à ses yeux, c'est un élément important pour la vie future de la structure fédérative.

Après discussions, Michel WATIN présente les contributions soumises à l'OSOI, selon la grille d'analyse qu'il avait mise en place.

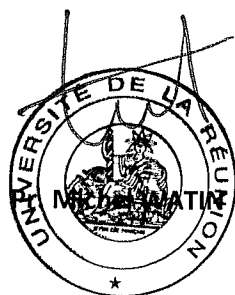
Sur demande de Michel WATIN, Jacques TUAL revient en séance à 16h45.

Les premières analyses et les premiers retours sont faits avec l'ensemble des membres du Comité de Pilotage.

Il est convenu que chaque membre complète les grilles d'évaluation proposées par Michel WATIN par retour de mails. Il est demandé aux animateurs des axes de réunir les porteurs de projets travaillant sur des sujets similaires.

La séance est levée à 18h20.

**L'administrateur provisoire de la structure
fédérative
« Observatoire des Sociétés de l'Océan Indien »**



Le secrétaire de séance

